

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** Métropole Aix-Marseille-Provence, 58 bd Charles Livon, F - 13007 Marseille, courriel : [Marches.publics.pae@ampmetropole.fr](mailto:Marches.publics.pae@ampmetropole.fr)

Code NUTS : FRL04

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.ampmetropole.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marchespublics.ampmetropole.fr>

**I.2) Procédure conjointe**

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via :

<http://marchespublics.ampmetropole.fr>,

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Organisme de droit public

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Maintenance des réseaux Biogaz et des torchères sur les ISDND du Mentaure à La Ciotat, du Vallon du Fou à Martigues et du CET de Valentoulin à Port de Bouc, et de l'Arbois à Aix-en-Provence

Numéro de référence :

74190012

**II.1.2) Code CPV principal :** 39340000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** Maintenance des réseaux Biogaz et des torchères sur les ISDND du Mentaure à La Ciotat, du Vallon du Fou à Martigues et du CET de Valentoulin à Port de Bouc, et de l'Arbois à Aix-en-Provence. La valeur totale estimée s'entend sur tous les lots confondus et sur la durée maximale du marché (soit 4 ans).

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 611048 euros

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : oui.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :

Néant

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé :** Maintenance du réseau Biogaz et de la Torchère sur l'ISDND du Mentaure à La Ciotat

**Lot n° : 1**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

50324200

50000000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRL04

Lieu principal d'exécution : La Ciotat

**II.2.4) Description des prestations :** Maintenance du réseau Biogaz et de la Torchère sur l'ISDND du Mentaure à La Ciotat

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Critère(s) de qualité :

- Valeur Technique / Pondération : 30

- A-Sous-critère Valeur Technique : Adéquation des moyens humains et des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations du marché / Pondération : 50

- B-Sous-critère Valeur Technique : Pertinence de la méthodologie d'exécution pour assurer la qualité, la sécurité, la

traçabilité, et le suivi des prestations du marché / Pondération : 50

Prix - Pondération : 70

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 131932 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est reconductible 3 fois un an tacitement sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 2 mois avant la fin du marché. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : oui.

Description des options : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure négociée de l'article R2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Ces nouveaux marchés devront être conclus dans les 3 ans à compter de la notification du présent marché.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** La valeur estimée de ce lot pour 4 ans est de 131 932 euro(s) HT.

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé :** Maintenance du réseau Biogaz et de la Torchère sur l'ISDND du Vallon du Fou et du CET de Valentoulin à Port de Bouc

**Lot n° :** 2

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

50324200

50000000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRL04

Lieu principal d'exécution : Martigues

**II.2.4) Description des prestations :** Maintenance du réseau Biogaz et de la Torchère sur l'ISDND du Vallon du Fou et du CET de Valentoulin à Port de Bouc

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 30

- A-Sous-critère Valeur Technique : Adéquation des moyens humains et des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations du marché / Pondération : 50

- B-Sous-critère Valeur Technique : Pertinence de la méthodologie d'exécution pour assurer la qualité, la sécurité, la traçabilité, et le suivi des prestations du marché / Pondération : 50

Prix - Pondération : 70

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 158316 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est reconductible 3 fois un an tacitement sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 2 mois avant la fin du marché. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : oui.

Description des options : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du

marché, en application de la procédure négociée de l'article R2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Ces nouveaux marchés devront être conclus dans les 3 ans à compter de la notification du présent marché.

#### **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** Les prestations de maintenance du lot 2 s'effectueront sur les communes de Martigues et de Port de Bouc.

La valeur estimée de ce lot pour 4 ans est de 158 316 euro(s) HT.

### **II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé :** Maintenance du réseau Biogaz et de la Torchère sur l'ISDND de l'Arbois à Aix en Provence

**Lot n° :** 3

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

50324200

50000000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRL04

Lieu principal d'exécution : Aix-en-Provence

**II.2.4) Description des prestations :** Maintenance du réseau Biogaz et de la Torchère sur l'ISDND de l'Arbois à Aix en Provence

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Critère(s) de qualité :

- Valeur Technique / Pondération : 30

- A-Sous-critère Valeur Technique : Adéquation des moyens humains et des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations du marché / Pondération : 50

- B-Sous-critère Valeur Technique : Pertinence de la méthodologie d'exécution pour assurer la qualité, la sécurité, la traçabilité, et le suivi des prestations du marché / Pondération : 50

Prix - Pondération : 70

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 320800 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est reconductible 3 fois un an tacitement sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 2 mois avant la fin du marché. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : oui.

Description des options : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure négociée de l'article R2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Ces nouveaux marchés devront être conclus dans les 3 ans à compter de la notification du présent marché.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** La valeur estimée de ce lot pour 4 ans est de 320 800 euro(s)HT

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : - Une lettre de candidature (sur papier libre ou DC1) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement,

l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire.

- Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou DC1), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

### **III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre ou DC2).

- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le cas échéant : Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

#### **III.2) Conditions liées au marché**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

##### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui.

## **SECTION IV : PROCEDURES**

### **IV.1) Description**

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

#### **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

#### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 18/09/2019 à 12 h 00

#### **IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

#### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : 9 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :**

Date : 20 septembre 2019 à 14 h 00

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) Renouvellement :**

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : La prochaine consultation devrait être lancée en 2023 (prévisionnel).

## **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

### **VI.3) Informations complémentaires :**

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr> sous la référence du numéro de la consultation : 74190012. Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>.

Modalités financières : les prestations seront financées par les fonds propres des Territoires de la Métropole Aix-Marseille Provence et par les fonds propres de la Métropole Aix-Marseille Provence. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Garantie financière de l'avance : le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée.

Une visite des sites est obligatoire, l'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les visites seront assurées uniquement sur prise de rendez-vous ; les modalités sont indiquées au Règlement de la consultation.

### **VI.4) Procédures de recours**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Marseille, 22/24 rue Breteuil, F - 13281 Marseille cedex 06, Tél : +33 491134813, courriel : [Grefte.ta-marseille@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-marseille@juradm.fr), Fax : +33 491811387, adresse internet : <http://www.telerecours.fr>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable, Préfecture de Région boulevard Paul Peytral, F - 13282 Marseille, Tél : +33 484354000, adresse internet : <http://www.paca.pref.gouv.fr>

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. À partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (application des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative),

- un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551.13 du code de justice administrative au plus tard le 31<sup>e</sup> jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours,

- un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation,

- un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative) un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. À partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Grefte du Tribunal administratif de Marseille, 22/24 rue Breteuil, F - 13281 Marseille cedex 06, Tél : +33 491134813, courriel : [grefte.ta-marseille@juradm.fr](mailto:grefte.ta-marseille@juradm.fr), Fax : +33 491811387

#### **VI.5) Date d'envoi du présent avis : 19 juillet 2019**